



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

Association APED L'ESPOIR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018
Association APED L'ESPOIR
1, impasse du Petit Moulin - 95340 Persan
Ce rapport contient 23 pages
Référence : GR/LD



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

Association APED L'ESPOIR

Siège social : 1, impasse du Petit Moulin - 95340 Persan

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres de l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association APED L'ESPOIR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 4.3 de l'annexe des comptes annuels concernant l'utilisation du Crédit Impôt sur la taxe sur les salaires (CITS).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont porté notamment sur :

- La prise de connaissance des procédures internes mise en place pour gérer les ressources de l'association ;
- Le rapprochement entre les arrêtés de tarification de vos financeurs et les montants comptabilisés ;
- L'analyse du rattachement à l'exercice des différentes ressources de votre association.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Creil, le 21 mai 2019

KPMG S.A.



Géraldine Roosen
Commissaire aux comptes

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
 Dossier : CONSO - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	101 712,89	49 137,78	52 575,11	8 297,26
Autres immobilisations incorporelles	526 097,96	304 765,05	221 332,91	251 072,70
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	1 796 122,93	252 875,21	1 543 247,72	1 567 585,32
Constructions	47 072 076,93	12 475 999,60	34 596 077,33	33 650 027,89
Installations techniques, matériels et outillage	2 027 890,80	1 378 703,95	649 186,85	679 907,92
Autres immobilisations corporelles	3 673 626,08	2 196 103,15	1 477 522,93	1 539 851,01
Immobilisations corporelles en cours	19 504,80		19 504,80	632 059,70
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	11 847,56		11 847,56	11 847,56
Autres titres immobilisés	143 566,49		143 566,49	92 825,49
Prêts	15 013,17		15 013,17	15 013,17
Autres immobilisations financières	20 274,17	38,99	20 235,18	16 647,57
TOTAL I	55 407 733,78	16 657 623,73	38 750 110,05	38 465 135,59
Comptes de liaison (1)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	83 216,75		83 216,75	38 963,17
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	10 830,64		10 830,64	15 478,09
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 492,85		3 492,85	32 795,96
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 198 557,19	26 301,06	1 172 256,13	994 320,53
Autres créances	638 013,16		638 013,16	1 728 967,67
 Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 460 250,41		7 460 250,41	6 429 414,32
Charges constatées d'avance	10 646,43		10 646,43	15 548,17
TOTAL III	9 405 007,43	26 301,06	9 378 706,37	9 255 487,91
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	64 812 741,21	16 683 924,79	48 128 816,42	47 720 623,50
(1) Un tableau annexe à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés				
(2) Dont à moins d'un an Dont à plus d'un an				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF		
Dossier : CONSO - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2018 à 12/2018		
Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 991 303,31	8 957 764,53
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs		
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	2 949 936,53	2 067 667,19
Réserves de compensation	3 555 694,30	2 904 406,71
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	918 206,23	847 206,23
Autres réserves	271 986,80	250 286,80
Report à nouveau	-7 373,92	
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-186 301,93	-123 920,54
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	955 628,71	998 044,44
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	-827 796,71	-690 040,57
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	268 169,62	1 003 130,55
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	1 803 841,23	1 880 719,68
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 225 248,89	5 091 339,19
Provisions réglementées :	236 351,98	18 979,90
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	4 819 881,75	4 991 672,65
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	169 015,16	80 686,64
dont Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	23 918 543,06	23 186 604,21
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	221 263,79	218 700,20
Provisions pour charges	167 943,02	146 443,02
Fonds dédiés	513 715,00	215 865,61
TOTAL III	902 921,81	581 008,83
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	20 531 993,40	21 651 573,26
Emprunts et dettes financières divers (3)	1 167,00	1 167,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs	424 270,18	423 815,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	1 790 434,28	1 537 120,21
Dettes sociales et fiscales	332 670,09	154 202,88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	226 816,60	185 117,92
Autres dettes (5)		14,16
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	23 307 351,55	23 953 010,46
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	48 128 816,42	47 720 623,50
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES

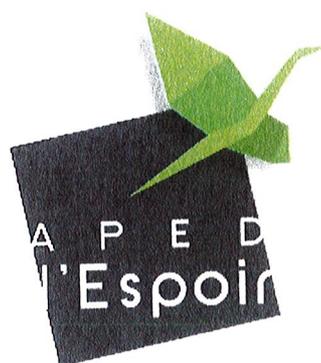
Dossier : CONSO - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION	33 034,13	54 923,14
Achats de marchandises		
Variation de stock	261 787,95	160 845,83
Achats de matières premières et fournitures	-47 374,60	9 147,68
Variation de stock	169 995,33	187 839,98
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock	1 166 812,57	1 049 162,93
Achats non stockés de matières et fournitures	4 020 291,85	3 753 370,07
Services extérieurs et autres		
Impôts, taxes et versements assimilés :	686 402,88	599 454,78
- sur rémunérations	113 597,15	162 641,76
- autres		
Charges de personnel :	10 537 024,12	9 491 988,40
- salaires et traitements	4 297 958,67	3 785 299,14
- charges sociales		
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :	2 155 252,15	2 053 946,98
- des immobilisations		
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :	16 007,07	4 245,48
- sur actif circulant	141 755,60	421 900,00
- pour risques et charges d'exploitation	1 020 926,19	961 563,77
Autres charges	24 573 471,06	22 696 329,94
TOTAL I		
CHARGES FINANCIERES		38,99
Dotations aux amortissements et aux provisions	540 967,33	603 018,39
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	540 967,33	603 057,38
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	4 162,63	189,06
Exercice courant		
Exercices antérieurs	44 433,10	5 603,05
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	244 394,63	500,00
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	48 746,18	1 093,81
- dotations aux autres provisions réglementées	304 716,34	215 503,11
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés	646 452,88	222 889,03
TOTAL III		
TOTAL DES CHARGES	25 760 891,27	23 522 276,35
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	268 169,62	1 003 130,55
TOTAL GENERAL (I + II + III)	26 029 060,89	24 525 406,90

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS

Dossier : CONSO - DOSSIER DE CONSOLIDATION - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION	41 769,88	60 211,97
Ventes de marchandises		
Production vendue :	3 149 027,30	3 010 304,19
- prestations de services	216 631,41	196 385,70
- divers	-4 647,45	-10 685,88
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée	18 954 025,54	17 832 808,13
Dotations et produits de tarification	94 699,71	16 202,84
Subventions d'exploitations et participations	200 992,56	212 981,17
Reprises sur amortissements et provisions	354 844,01	151 804,36
Transferts de charges	2 666 595,18	2 831 181,25
Autres produits		
TOTAL I	25 673 938,14	24 301 193,73
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	3 510,87	1 070,55
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	3 510,87	1 070,55
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	58 512,79	26 930,44
- exercices antérieurs	120 436,43	84 743,73
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.	172 662,66	111 468,45
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	351 611,88	223 142,62
TOTAL DES PRODUITS	26 029 060,89	24 525 406,90
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	26 029 060,89	24 525 406,90



Association APED L'ESPOIR

Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31 décembre 2018

Ce rapport contient 15 pages

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Méthode générale	2
1.2.3	Changement de méthode	2
1.2.4	Changement de méthode de présentation	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Informations relatives à la réévaluation	3
2.1.4	Immobilisations incorporelles	4
2.1.5	Immobilisations corporelles	5
2.1.6	Immobilisations financières	6
2.1.7	Evaluation des stocks	6
2.1.8	Créances	6
2.1.9	Produits à recevoir	6
2.1.10	Valeurs mobilières de placement	6
2.1.11	Charges constatées d'avances	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Fonds associatifs	7
2.2.2	Report à nouveau avant répartition du résultat	8
2.2.3	Provisions pour risques et charges	8
2.2.4	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	8
2.2.5	Provision pour médailles du travail	8
2.2.6	Etat des dettes	9
3	Informations relatives au compte de résultat	10
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	10
3.2	Résultat par activité ou établissement	10
3.3	Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	10
3.4	Ventilation de l'effectif moyen	11
3.5	Résultat exceptionnel	11
3.6	Impôt sur les bénéfices	12
3.7	Etat des engagements de garantie reçus	12
4	Autres informations	13
4.1	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	13
4.2	Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)	13
4.3	Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)	13

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

Association :

Un projet d'habitat inclusif porté par l'Association a été déposé dans le cadre des AMI (appel à manifestation d'intérêt) auprès de l'ARS Ile-de-France en date du 15 octobre 2018.

Ce projet a été retenu par l'ARS dans le cadre d'une convention de subventionnement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) pluriannuelle en date du 21 novembre 2018.

C'est donc une subvention de 60 000€ annuelle sur une durée de 3 ans qui nous a été accordée afin de mettre en œuvre notre projet d'Habitat Inclusif. A cet effet, nous avons perçu 60 000€ en décembre concernant l'année 2018.

SAJH L'Horizon

En 2018, le Conseil Régional a versé deux acomptes pour un montant total de 236 465.70€ sur la subvention amortissable qu'il a accordée pour le projet de construction du SAJH à Parmain d'un montant de 362 350.50€. Nous percevrons le solde de cette subvention d'un montant de 125 884.80€ en 2019.

Le solde du montant de la TVA à récupérer sur la construction du SAJH à Parmain s'élève à 10 228.28€. Ce solde fera l'objet d'une demande de remboursement pour un versement en 2019.

IME L'ESPOIR

Le chantier de rénovation du château est arrivé à son terme en août 2018. Les enfants ainsi que les professionnelles ont pu investir les lieux pour la rentrée scolaire en septembre 2018.

Le coût total du projet a été à nouveau revu suite à des travaux supplémentaires et un PPI modificatif a été déposé auprès de l'ARS en octobre 2018. Le coût total du projet s'élève donc à 4 700 000€ TTC. Il est financé par autofinancement pour 1 612 114€, par des crédits non reconductibles octroyés par l'ARS d'un montant de 2 118 886€ ainsi qu'une subvention d'un montant de 969 000€ accordée par le conseil régional d'Ile-de-France.

En 2018, le Conseil Régional a versé deux acomptes pour un montant total de 775 200€ sur la subvention qu'il a accordée pour le projet de rénovation du château d'un montant de 969 000€. Nous percevrons le solde de cette subvention d'un montant de 193 800€ en 2019.

L'adaptation de l'offre acceptée en 2017 par l'ARS pour la requalification de 25 places sur les 80 autorisées à l'IME en places pour des enfants avec troubles du spectre de l'autisme (TSA) est mise en œuvre en année pleine sur 2018. La mise en œuvre de cette adaptation en année pleine a amené des crédits supplémentaires à hauteur de 305 429€ en 2018.

RAPHAVIE les Aubins

La demande d'autorisation de fonctionnement a été acceptée par le conseil départemental en date du 14 février 2018 pour une durée de 15 ans à compter du 01/01/2018. En 2018, après négociation avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et grâce au redéploiement de moyen inter établissement, un poste d'adjoint de direction a pu être créé à la RAPHAVIE.

CMPP

Le CMPP de Beaumont-sur-Oise et de ses antennes détenues auparavant par l'Association de gestion des CMPP des régions de Beaumont, L'Isle-Adam et Persan a été cédé à l'Association APED L'ESPOIR en date du 01 janvier 2018 par arrêté de l'ARS du 5 décembre 2017. Les 23 salariés du CMPP ont été repris et intégrés dans les effectifs de l'Association au 01 janvier 2018.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général M22 applicable aux établissements et services médico-sociaux privés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode

- Sans objet

1.2.4 Changement de méthode de présentation

- Sans objet

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A		B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Intégration CMPP	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	579 264	9 965	48 600	10 018	627 811
Immobilisations corporelles	52 181 152	154 279	3 013 573	779 288	54 569 716
Immos corporelles en cours	632 060		1 794 988	2 407 543	19 505
Immobilisations financières	136 373	51 196	3 200	68	190 701
Immos incorporelles en cours	0		-	-	0
TOTAL	53 528 849	215 441	4 860 361	3 196 918	55 407 733

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A		B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Intégration CMPP	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	319 894	7 519	36 509	10 018	353 903
Immobilisations corporelles	14 743 780	131 312	2 118 744	690 154	16 303 682
Immoilisations financières	0		0	0	0
TOTAL	15 063 674	138 831	2 155 252	700 172	16 657 585

2.1.3 Informations relatives à la réévaluation

Il n'y a pas eu de réévaluation de pratiquée au cours de l'exercice.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

- Frais d'évaluation : 48 600€ concernant l'évaluation externe de tous les établissements.

2.1.4.2 Frais d'établissement

- Sans objet

2.1.4.3 Frais de recherche et développement

- Sans objet

2.1.4.4 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Frais de recherche et de développement	Linéaire	2 à 10 ans
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 à 4 ans

2.1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.5.1 Evaluation

- Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.5.2 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Terrains	-	
Construction	2 378 862	
Installation Techniques	97 885	
Autres Immos Corporelles	536 825	
Immo en cours de construction	1 794 988	
total	4 808 561	

Les principales diminutions sont :

- Immobilisations en cours construction : 2 384 082€ amortissement de la deuxième phase de la rénovation du château de l'IME L'ESPOIR à L'ISLE-ADAM.

2.1.5.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 50 ans
Installations techniques,	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

2.1.6 Immobilisations financières

2.1.6.1 Principaux soldes

- Autres titres : 143 566 €
- Dépôts et Cautionnements : 19 274 €

2.1.6.2 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations	11 848,00
Dépôts et Cautionnements	19 274,00
Cautions	-
Autres Créances Immobil.	15 974,00
Autres titres immobilisés	143 566,00

2.1.7 Evaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du montant facturé par le fournisseur.

Le montant des produits stockés au 31/12/2018 est de 94 047 €

2.1.8 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres	3 493	3 493	
Créances de l'actif circulant	1 172 256	1 076 468	95 788
Créances clients et comptes rattachés	638 013	638 013	
Autres	10 646	10 646	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 824 409	1 728 620	95 788
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

2.1.8.1 Créances cédées – Loi Dailly

Sans objet

2.1.9 Produits à recevoir

Sans objet

2.1.10 Valeurs mobilières de placement

Il n'y a plus de portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2018.

2.1.11 Charges constatées d'avances

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation afférentes à l'exercice 2018.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Libellé	Solde au début de l'exercice	Intégration CMPP	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	8 957 765	33 539	-	-	8 991 304
Valeur du patrimoine intégré	-				-
Fonds statutaires	269 909				269 909
Apports sans droit de reprise	235 636				235 636
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme(1)	8 452 221	33 539			8 485 759
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	-				-
Réserves	6 069 567	171 161	1 621 526	166 430	7 695 824
Réserves indisponibles	-				-
Réserves statutaires ou contractuelles	5 819 280	171 161	1 621 526	166 430	7 445 537
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves(2)	250 287				250 287

(1) les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association.

(2) Dont réserve pour projet associatif

2.2.1.2 Réserve pour projet associatif

Au 31 décembre 2018 la réserve atteint 130.000€ à raison de 50.000 € pour l'association et 80.000 € pour l'ESAT l'Avenir ATELIERS.

2.2.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créiteur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées :		
- à l'exercice		559 805
- aux exercices ultérieurs		388 450
Report à nouveau - dépenses refusées par l'autorité de tarification	1 014 099	
<i>Dont provision congés payés</i>	827 797	
Report à nouveau des activités propres de l'association		-
SOLDE	1 014 099	948 255

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	218 700	83 256	80 692	221 264
Provisions pour charges	146 443	21 500		167 943
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire				
TOTAL	365 143	104 756	80 692	389 207

2.2.4 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Aucun engagement particulier, hors les dispositions de la CCNT du 15/03/1966, n'a été pris.

2.2.5 Provision pour médailles du travail

Sans objet

2.2.6 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	1 167		1 167	
Emprunts et dettes financières diverses				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	20 531 993	1 123 133	4 261 027	15 147 833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424 270	424 270		
Dettes fiscales et sociales *	1 790 434	1 790 434		
- dont provision pour congés payés	939 915	939 915		
- dont dettes fiscales*	203 553	203 553		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	332 670	332 670		
Dettes diverses d'exploitations	17 134			17 134
Autres dettes	209 683	209 683		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	23 307 352	3 880 191	4 262 194	15 164 967
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 119 580			

(*) cotisation formation, effort de construction, taxe sur les salaires, tva.
(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation

Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	3 146 150
Subventions	94 700
Produits de la tarification	18 954 026
autres produits	3 439 063
	<hr/>
Total	25 633 938

3.2 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
- ASSOCIATION		12 427
- ESAT ATELIER		106 108
Gestion sous contrôle de tiers financeur		
- SIEGE		44 167
- IME L'ESPOIR		316 952
- IME du bois d'en haut		63 047
- ESAT SOCIAL		35 571
- FOYER HABITAT	170 134	
- SAJ	99 615	
- RAPHAVIE		56 976
- SAJ PARMAN	69 116	
- SIAMAT		57 772
- CMPP	85 985	
Résultat de l'exercice		268 170

3.3 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

	IME	ESAT	HABITAT	SAJH	SIAMAT	IME BDH	RAPHAVIE	SAJH HORIZON	CMPP
Résultat comptable	316 951,50	35 570,77	-170 133,78	-99 615,11	57 771,84	63 046,54	56 976,19	-69 115,65	-85 984,71
résultat N-2 à incorporer			224 850,00	102 496,00	-272,00		75 462,00	142 152,00	15 116,84
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (provision congés payés)	42 049,65	11 296,07	3 383,80	3 714,69	-2 555,19	-3 412,65	-7 988,64	21 048,87	20 994,39
Résultat administratif	359 001,15	46 866,84	58 100,02	6 595,58	54 944,65	59 633,89	124 449,55	94 085,22	-49 873,48

3.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Hommes	Femmes
- Cadres	54	17	37
- Non Cadres	280	60	220
TOTAL	334	77	257

Précisions :

Au 31/12/2018 il y avait 334 salariés inscrits à l'effectif et titulaires d'un contrat de travail. Onze personnes, affectées par le Ministère de l'Education Nationale dans les IME de l'association, enseignent aux enfants.

Au 31/12/2018, 344 personnes physiques œuvraient au service de l'Association.

Les salariés en contrats de professionnalisation (6), les salariés en contrats d'apprentissage (1) et les salariés en contrat aidés (CAE-CUI-EA 1 personne) sont comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

3.5 Résultat exceptionnel

Au 31 décembre 2018, le résultat exceptionnel se présente de la manière suivante :

- Régularisations comptes de tiers	0
- Produits sur exercices antérieurs	+7.352
- Produits de cession sur éléments d'actif	+46.356
- Quote part de subvention ramenée au résultat	+74.081
- Autres produits exceptionnels	+51.161
- Reprise sur provisions réglementées	+172.662
- Report des ressources sur fonds dédiés	0
Total des produits exceptionnels	+351.612
- Charges sur exercices antérieurs	-1.131
- Régularisation comptes de tiers	-3.031
- Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-40.389
- Autres charges exceptionnelles	-4.045
- Dotation aux amortissements exceptionnels	-48.746
- Dotation aux provisions réglementées	-244.395
- Engagements à réaliser sur subvention	-304.716

Total des charges exceptionnelles	-646.453
--	-----------------

3.6 Impôt sur les bénéfices

Sans objet. L'association n'est pas assujettie à impôts commerciaux, à l'exception des activités professionnelles et commerciales de l'ESAT qui sont soumises à la TVA.

3.7 Etat des engagements de garantie reçus

N° de contrat	Capital souscrit	Capital restant dû au 31/12/2018	Garantie en %		Garantie en euros au 31/12/2018	
			Conseil Départemental du Val d'Oise	Communes	Conseil Départemental du Val d'Oise	Communes
933466	498 660,74	74 799,06	50%	50%	37 399,53	37 399,53
MIN229756EUR/0237846	2 000 000,00	750 000,00	50%	50%	375 000,00	375 000,00
MON245347EUR/0257153	905 000,00	480 686,17	50%	50%	240 343,09	240 343,09
MIN253712EUR/0268180	2 415 800,00	1 670 928,21	50%	50%	835 464,11	835 464,11
MON256122EUR/0271430	1 625 000,00	981 770,96	50%	50%	490 885,48	490 885,48
MPH257742EUR/273295	1 625 000,00	958 750,00	50%	50%	479 375,00	479 375,00
1149898	692 286,40	247 245,13	40%	10%	98 898,05	24 724,51
MIN270958EUR	4 000 000,00	3 133 333,42	50%	50%	1 566 666,71	1 566 666,71
7171945	2 400 000,00	2 100 000,02	50%	50%	1 050 000,01	1 050 000,01
BFCC N°13157430	4 500 000,00	4 200 000,00	50%	50%	2 100 000,00	2 100 000,00
PRÊT PHARE	2 533 441,00	2 449 176,25	50%	50%	1 224 588,13	1 224 588,13
TOTAL	23 195 188,14	17 046 689,22			8 498 620,10	8 424 446,56

Détail des garantis par commune :

PARMAIN (95620) :	3 324 588.13€
PERSAN (95340) :	2 483 191.71€
L'ISLE-ADAM (95290) :	1 566 666.71€
BRUYERES SUR OISE (95820) :	1 050 000.01€

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

L'association ne rémunère aucun dirigeant bénévole dans le cadre de l'article 261-7.1°d du code général des impôts.

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 193 054 € en 2018.

4.2 Informations concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition...)

L'Association bénéficie du travail bénévole de différentes personnes :

- Pour les besoins de la campagne « Cartes de vœux et objets de Noël »
- Pour l'administration et la représentation de l'Association.

4.3 Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Le CITS acquis, comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 304.716 €. Notre association a retenu la comptabilisation du CITS en diminution de la taxe sur les salaires (compte 631) ; et au bilan, il a été imputé au débit du compte 447100 et sera déduit de la taxe sur les salaires à régler sur 2018.

A la demande du Conseil départemental, ce CITS a été affecté en fonds dédiés à hauteur de 122.814€ en vue de financer des actions qui permettront des économies futures.

Il a donc été décidé, en accord avec le Conseil départemental de financer le rachat de nos emprunts à taux variables (indexé sur le livret A) afin de contractualiser des emprunts à taux fixes et ainsi de limiter le risque d'une future hausse. La mise en œuvre de ces rachats est effective qu'en 2019.

Concernant l'ARS, aucune recommandation n'a été formulée. Le CITS a donc également été affecté en fonds dédiés à hauteur de 181 902€.